



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 2 mars 2017*

**N°2017/013 : MOTION SUR LA REFORME DE L'INSTRUCTION DES
CARTES NATIONALES D'IDENTITE**

L'an deux mille dix-sept le jeudi 2 mars à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 22 février 2017

Etaient présents : 19

Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Gérard MORAUX, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Geneviève LEGUAY, Annick PANE, Manuel MEZE, Camille FASSI, Joaquim DA CRUZ, Stide MARQUEZ, Isabelle YEROMONAHOS, Azdine RAMDAN, Françoise VASSELON, Denise GONON, Christophe BLONDEL-DEBLANGY, Eric KRAEMER, Geneviève CAIN, Clémence LAUMONIER, Isabelle GUILA-CORNIL

Pouvoirs : 5

Mme Danièle BOURGUIGNON à Mr Jean-Michel MORER, Mme Elise BEAUFORT-LAMBERT à Mme Francine BERTHAUX, Mme Fathia BEN MABROUK à Mme Denise GONON, Mme Roselyne WALGER à Mme Annick PANE, Mr Serge MAGLIOZZI à Mme Geneviève CAIN

Absents excusés : 3

Mr Ange AMBROSIO, Mr Emmanuel FONKING, Mr Patrick AUGHEY

Monsieur Gérard MORAUX a été élu secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE d'adopter la motion suivante :

« Les élus de Trilport, alertés sur les conséquences pour nos communes et leurs habitants d'un décret d'octobre 2016 relatif à l'instruction des demandes de Carte Nationale d'Identité, sous couvert d'aligner pour des raisons de sécurité la procédure de demande de CNI sur celle du passeport biométrique, soulignent la remise en cause du principe de territorialisation des demandes de Cartes Nationales d'Identité auquel élus locaux et citoyens sont attachés pour des raisons évidentes de proximité.

Seules les municipalités équipées d'un Dispositif de Recueil utilisé pour la délivrance des passeports biométriques déployé par l'Etat, seraient autorisées à effectuer cette démarche administrative.

Les conséquences de cette décision qui remet en cause inutilement un service de proximité très appréciée de la population, contribuerait sur un sujet hautement symbolique à affaiblir les liens entre les citoyens et la nation.

La commune de Trilport, en plein développement urbain et démographique, est volontaire pour instruire les passeports biométriques. Cette candidature permettrait non seulement d'alléger la tâche des communes de Lizy-sur-Ourcq, Nanteuil-les-Meaux et Meaux, mais faciliterait le quotidien de nombreux habitants des villes voisines, au regard de la situation de la Mairie située à moins de 5 minutes de la gare SNCF, ce qui contribuerait à rendre ces délivrances d'autant plus accessibles. »

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER